

Institut supérieur privé des sciences paramédicales

CONSIGNES SPECIFIQUES AUX EXAMENS

LES ETUDIANTS DOIVENT IMPERATIVEMENT RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES
LORS DES EPREUVES D'EXAMENS THEORIQUES ET PRATIQUES

- Interdiction à tout étudiant qui n'est pas en règle avec l'administration de passer les examens.
- Se présenter avant le début des épreuves
- Déposer leurs effets personnels (sacs, manteaux, casquettes, téléphone portable...) dans la salle TP prévue à cet effet, avant d'entrer dans la salle d'examen
- **Aucun étudiant ne sera accepté au centre d'examen, s'il dépasse 15 minutes de retard après le démarrage de l'épreuve.**
- A l'entrée et à la sortie de la salle d'examen : Présenter de la carte d'étudiant ou de la CIN et signer sur la feuille de présence
- **Respecter le plan de salle et se placer au numéro qui attribué, sans discussion.** En cas de refus, l'étudiant sera privé de passer son examen.
- **Toute absence enregistrée le jour de l'examen sera sanctionnée par un zéro quel qu'en soit le motif.**
- Aucun étudiant n'a le droit de quitter la salle d'examen avant les 30 premières minutes, quel qu'en soit le motif.
- Toute sortie de la salle d'examen est considérée comme définitive.
- **Sont interdits sur la table d'examen :**
 - Les documents ou notes de cours.
 - Le téléphone portable.
 - Tout effet personnel (sacs, vêtements, casquettes.....)
- La calculatrice n'est autorisée qu'après accord de l'enseignant de la matière concernée. Dans ce cas, chaque étudiant doit avoir sa propre calculatrice qui ne doit pas permettre de stocker des données. Aucune calculatrice ne doit circuler entre les rangs.
- Il est interdit d'utiliser un effaceur liquide (blanco) et d'écrire avec un stylo rouge ou vert.
- Ne pas oublier d'écrire lisiblement nom et prénom, dans l'espace réservé en haut de la copie.
- **Plier et cacheter le haut de la copie avant de la remettre au surveillant.**
- **La copie d'examen ne doit comporter aucun signe distinctif et ne doit en aucun cas être signée.**

- Tout étudiant doit remettre une copie à la fin de l'épreuve, même si c'est une copie blanche. Dans ce cas, écrire « je remets une copie blanche ».
- **Respecter le silence** au cours de l'épreuve et ne pas perturber le bon déroulement de l'épreuve.
- **Respecter les consignes des surveillants**, sous peine d'être renvoyé de la salle et de passer devant le conseil de discipline.
- **Toute communication entre étudiants ou tout échange de fourniture est strictement interdit.**
- **Sont considérées comme fraude ou tentative de fraude :**
 - Communication ou tentative de communication avec un autre étudiant
 - Le téléphone portable
 - Calculatrice avec mémoire
- **Tout document en possession de l'étudiant, autre que ceux distribués par l'administration**
- L'étudiant doit quitter l'Université après sa sortie de la salle d'examen. Il ne doit pas rester dans les halls ou les couloirs.

TOUTE FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE AUX EXAMENS EXPOSENT LES FAUTIFS A DE GRAVES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'A L'EXCLUSION DE L'UNIVERSITE.

L'UMM EST UN ESPACE NON FUMEUR, IL EST DONC STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LA SALLE D'EXAMEN ET DANS TOUT L'ETABLISSEMENT.

AVEC TOUS NOS SOUHAITS DE REUSSITE !